

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2026-039

<b>Date de convocation :</b> 04/06/2026	<b>Le 8 juin 2026 à 20h00</b> , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
<b>Membres :</b> Afférents au conseil : 15 Présent : 13 Qui ont pris part à la délibération : 14	<b>Etaient présents :</b> Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, BOURELLY Fabien, MONTAGNE Thomas, FERISE Xavier, ARMANDO Frédéric, BERTRAND Nicolas et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, MABY Danièle, DE LUZE Laurence, MARTIN Nathalie, RÉAUX Angélique, CHAMPLOY Marie-Dominique
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09/06/2026	<b>Etaient excusés :</b> LAURICELLA Béatrice (procuration à Mme. CHAMPLOY). <b>Etaient absents :</b> LAMARCHE Aurélien <b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> Madame DE LUZE Laurence

**OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION « ELUS ET CITOYENS POUR LE PATRIMOINE VAUCLUSIEN »****Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;**Vu** le budget communal ;**Vu** le courrier de présentation de l'Association « Elus et Citoyens pour le Patrimoine Vauclusien » en date du 13 mai 2026 et le bulletin d'adhésion transmis par l'association ;

Considérant que l'Association « Elus et Citoyens pour le Patrimoine Vauclusien » a pour objet la sensibilisation des élus et des citoyens à la protection et à la valorisation du patrimoine ;

Considérant que cette association organise des journées thématiques et des actions d'échanges autour du patrimoine vauclusien ;

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à ces travaux et de soutenir les actions menées en faveur du patrimoine ;

Considérant que le montant de la cotisation annuelle pour les communes est fixé à 30 euros ;

Considérant que pour cette adhésion il convient de nommer un élu en charge du patrimoine ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adhérer à l'Association « Elus et Citoyens pour le Patrimoine Vauclusien » pour l'année 2026 ;
- **DECIDE** de nommer Madame Nathalie MARTIN en qualité d'élue en charge du patrimoine ;
- **APPROUVE** le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 30 euros ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,  
Laurence DE LUZE

Le Maire,  
Robert TCHOBDRENOVITCH


Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.